

# Revoilà la loi « anti-fessées »: trois députés veulent sauver les fesses de la Belgique

Le droit à une éducation non violente toujours pas inscrit dans nos

**E**t voilà la loi « anti-fessées » ! Trois députés du CD&V remettent sur la table une proposition de loi visant à modifier le Code civil en ce qui concerne le droit de l'enfant à une éducation non violente et l'interdiction de toutes formes de violences à son égard. La Belgique s'est déjà fait tancer deux fois par l'Europe pour le flou juridique qui règne dans ses textes légaux...

La dernière fois, c'était en mars 2015. Alors que 48 États dans le monde, dont 20 membres de l'Union européenne, avaient déjà expressément interdit dans la loi les châtimens corporels et autres formes de traitements dégradants à l'égard des enfants, le Comité européen des droits sociaux rappelait à la Belgique que sa législation ne les protégeait pas assez. « Nous n'interdisons pas explicitement les châtimens corporels. Il règne un flou juridique qui entretient le discours, socialement répandu, que les violences éducatives au sein de la famille sont tolérables », explique Sonja Becq, l'une des signataires. Avec ses deux collègues, M<sup>me</sup> Becq est d'avis que « frapper un enfant dans le but de l'éduquer ne peut pas être pour son bien. Il est démontré que la violence peut avoir des conséquences néfastes sur le plan du dé-

veloppement psychique des enfants. C'est au législateur de créer pour eux une atmosphère de sécurité ».

Les élus du CD&V s'appuient sur des études flamandes qui indiquent clairement, disent-ils, que le recours aux punitions physiques dans l'éducation est très courant et ce, dans toutes les couches de la population.

« Pourtant, les experts mettent en

de son développement cognitif, affectif et sensoriel, ce qui peut influer sur les résultats scolaires et engendrer des difficultés comportementales, relationnelles et émotionnelles (perte de confiance en soi et en les autres, etc.). Le risque est aussi de voir l'enfant, une fois adulte et parent, reproduire le même schéma, le seul qu'il connaît finalement. »

## UNE FESSÉE POUR L'ÉTAT !

Une fessée, est-ce vraiment la fin du monde ? Le but n'est pas de poursuivre en justice les parents qui rosiraient de temps à autre le postérieur de leur progéniture. Les pédopsychiatres sont d'ailleurs partagés sur l'utilité ou le côté néfaste de ce traitement.

« Une fessée, ce n'est pas un problème primordial. Si elle est érigée en système éducatif, c'est autre chose, mais les parents que je vois sont souvent très malheureux d'en avoir donné une... et il faut aussi reconnaître que certains enfants poussent leurs parents à bout », explique Jean-Marie Gauthier, docteur en psychologie clinique et pédopsychiatre liégeois.

Le ton se fait ensuite plus sévère : « L'Europe n'a-t-elle pas des choses plus importantes à faire ? Va-t-on poursuivre ces parents pour une fessée ? Va-t-on leur proposer une ré-éducation ? Croyez-moi, la jeunesse a des problèmes plus graves que ce-

la. Ce jeudi, j'ai vu des enfants avec des problèmes plus sérieux que les conséquences d'une fessée et là, on n'a que des bouts de ficelle pour les aider. Si je veux placer des enfants pour les protéger de comportements violents, je ne trouve pas de place. C'est ce que j'appelle la violence de l'État, de la Fédération Wallonie-Bruxelles !! ».

## PROTÉGÉS À L'ÉCOLE

La Belgique condamne la maltraitance, « mais aucun texte n'interdit explicitement les châtimens corporels, ce qui entretient une large confusion au sein de la population quant à ce qui est permis ou pas », poursuivent les élus du CD&V, au point que certains tribunaux continuent à justifier les brutalités commises par les parents sur leurs enfants au nom d'un droit de « correction » légitime.

On parle bien ici de violences physiques dans le cadre familial. « Toute forme de violence physique en milieu scolaire est interdite et fait l'objet de sanctions tant sur l'élève-auteur que sur les membres du personnel qui en seraient l'auteur », précise le cabinet de la ministre de l'Éducation, M<sup>me</sup> Schyns. ●

**DIDIER SWYSEN**

**Un pédopsychiatre:  
« Une fessée, un problème? Et l'impossibilité de trouver des places pour protéger des enfants qui sont en danger, alors ? »**

garde depuis des années contre les effets négatifs du recours à la violence, en particulier, du recours aux punitions physiques dans l'éducation des enfants », reprend M<sup>me</sup> Becq. « De nombreuses études ont démontré que la violence peut avoir des conséquences extrêmement néfastes sur les enfants et laisser des traces à court et à long terme, sur le plan physique mais aussi au niveau